



**Rencontres
Techniques**
de Terres Inovia

Brèves techniques et règlementaires

Gwénola Riquet – g.riquet@terresinovia.fr
Franck Duroueix, Arnaud Micheneau, Laurent Ruck

Vous reprendrez bien un peu de brèves techniques ?

- Fludioxonil : quelles informations à date ?
- Dérogation LUMISENA Pois et Féverole
- Désherbage Graines Protéagineuses, point pendiméthaline
- Point cyantraniliprole
- Aphicides : prise en compte de la disparition des PPP à base de pirimicarbe
- Arrêté Abeilles : quels impacts dès le 1^{er} janvier 2026 ?

Fludioxonil (CELEST NET / SURRENDER / PREPPER)

Informations et hypothèses à date

- Classement « Perturbateur Endocrinien » par l'ANSES → critère d'exclusion de la molécule à l'échelle Union Européenne. Retrait annoncé.
- Octobre 2025 : discussion au Comité européen de décisions sur liste des usages essentiels (art. 4.7 règlement (CE) 1107/2009 – dérogation approbation 5 ans) :
 - action SYNGENTA (CELEST NET/Tournesol, TS type WAKIL XL)
Pas de démarche pour PREPPER (stratégique pois-chiche)
 - retard dans la procédure de consultation des Etats Membres pour l'évaluation des usages essentiels
 - **prévision de vote SCOPAFF en mars 2026**, 2 cas :
 - Non-réapprobation du fludioxonil pure et simple : cas le plus probable
 - Maintien des usages essentiels : peu probable

Fludioxonil (CELEST NET / SURRENDER / PREPPER)

Informations et hypothèses à date

A date, **pour les oléagineux et protéagineux concernés**, en cas de non réapprobation du fludioxonil en mars 2026, **les campagnes récoltes 2026 et 2027 sont couvertes**.

Fludioxonil : non-réapprobation probable en mars 2026 :

- Hypothèses à confirmer suite à décision officielle :
 - Vente jusqu'en novembre 2026
 - Utilisations des semences traitées jusqu'en octobre 2027 (printemps 2027 ok)

Dérogation TS LUMISENA pois-féveroles

A retenir

- Observations de mildiou (attaques secondaires plus ou moins précoces) en recrudescence depuis le retrait du traitement de semences WAKIL XL en 2023 (métalaxylique-M+fludioxonil+cymoxanil)
- 2024 / 2025 Dérogation 120 jours (art53 REG 1107/2009)
- 2025 / 2026 Dérogation 120 jours déposée en juillet a reçu un **avis positif le 17 octobre 2025** :
 - Semences traitées utilisables du 15/11/2025 au 15/03/2026 (hiver et printemps)
 - Usage : graines protéagineuses*Trt Sem*Champignons (pythiacées) uniquement pour le pois protéagineux et la féverole
 - Compatible avec PREPPER sur pois (PREPPER non conseillé par CERTIS-BELCHIM sur féverole)

Dérogation TS LUMISENA pois-féveroles

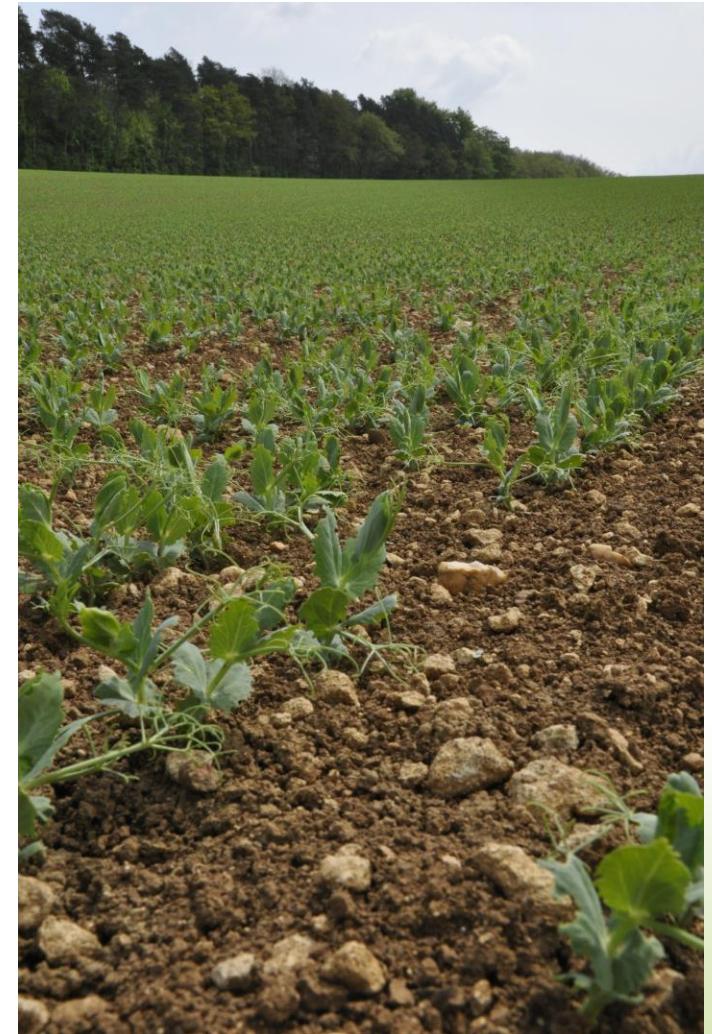
- Jusqu'en 2022, WAKIL XL couvrait 70% de la protection du pois de printemps.
- Terres Inovia et la filière se sont mobilisés pour les dérogations 120 jours
 - 2021/2022 & 2022/2023 : WAKIL XL
 - 2024/2025 & -2025/2026 LUMISENA
- Soutient la démarche d'homologation de LUMISENA
- Suit le dossier de levée de restriction (sous abri) du métalaxyl-M (EFSA / Syngenta)
- **Objectif de la lutte contre le mildiou** : sécuriser la performance selon Terres Inovia
 - Attaques primaire (perte de pied, inoculum) et attaques secondaires sont liées
 - Sur les 3 dernières années sur parcelles traitées et non traitées (sources = BSV)
 - Attaques primaires = 12% des parcelles avec 20% de plantes atteintes
 - Attaques secondaires = 36% des parcelles avec 30% de plantes atteintes

Les dérogations 120 jours en TS arrivent certes toujours un peu tard / logistique

Protection des semences : traitement de semences et alternatives ?

Attention aux enrobages avec fertilisants :
aucune protection n'est assurée par ces enrobages

→ Contrairement à WAKIL XL ou à LUMISENA, **les fertilisants n'ont aucune action de type anti-pythiacées** (mildiou, fonte de semis) et **anti-ascomycètes** (anthracnose, ascochytose)



Désherbage des protéagineux

Quelles solutions pour quelle culture ?

- Rappel : du point de vue des usages de produits phytopharmaceutiques (source = catalogue des usages)
 - Culture d'hiver : semis avant le 1^{er} février
 - Culture de printemps : semis à partir du 1^{er} février
 - Ex : une variété de pois de printemps implantée au 15 janvier est réglementairement parlant considérée comme du pois d'hiver pour les usages de PPP
- Différent des déclarations PAC (bascule entre hiver et printemps au 31 décembre)

Situation Pendiméthaline (avril 2025)

	Tournesol			soja			graines protéagineuses + Pois-chiche HIVER = semis avant 01/02			graines protéagineuses + Pois-chiche PRINTEMPS = semis après 01/02			Légumineuses potagères sèches PRINTEMPS (pois-chiche, lentille)			LIN (crucifère oléagineuse)		
	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM – dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP
PROWL 400 / BAROUD SC	3 l/ha	50	20	2,3 l/ha	50	20	retrait 2,5 l/ha			3 l/ha PL ou PP	50	20	pois-chiche uniq. 3 l/ha	50	20	-	-	-
ATIC-AQUA	2,6 l/ha	50	20	2 l/ha	50	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 l/ha PL	50	20
PENTIUM FLO	retrait 2 l/ha			refus d'AMM			retrait 2 l/ha PL 1 l/ha PP			3 l/ha pas de PP	50	20	3 l/ha	50	20	-	-	-
CODIX (pendi + DFF)	refus d'AMM			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BISMARCK CS (pendi + clomazone)				2 l/ha	20	20	2 l/ha	20	20	2 l/ha	20	20						

- Un renouvellement d'AMM gagnant sur le lin (complément ray-grass et dicots)
- Des retraits pénalisants : la filière (TU-FOP-TI) a soutenu les recours des firmes auprès de l'ANSES
- Des retraits sur des motifs de manque de données efficacité (car changement de dose) ou pour sélectivité (CODIX). Terres Inovia avait pourtant répondu à tous ces points en 2023 !
- **Pentium Flo : délais de grâce accordés en tournesol :**
 - 6 mois pour la vente et la distribution : 28/09/2025
 - 18 mois pour le stockage et l'utilisation des stocks : 28/09/2026

Quelles solutions pour quelle culture ?

Herbicide	Substances actives *liste PARSADA	CMR2	CfS	Date de fin d'approb. (mai 2025)	Difficultés ré-approbation (estimation GRAMICIBLE)	Graines protéagineuses Hiver	Graines protéagineuses Printemps	Pois-chiche	Lentille
CHALLENGE 600	aclonifen*	X	O	31-oct.-26	++				
PROWL 400	pendimethalin*	X	O	15-janv.-27	+++	**			
BISMARK	pendiméthaline+ clomazone	-	-	-	-				
PASSAT PLUS	imazamox*	X	O	30-juin-27	++	**	en attente	-	-
CORUM	imazamox + bentazone	-	-	-	-	retrait annoncé**			
NIRVANA S	imazamox + pendiméthaline	-	-	-	-	retrait annoncé**	attente re-AMM	attente re-AMM	attente re-AMM
KERB FLO	propyzamide*	X	O	30-nov.-27	+++	attente re-AMM	**	attente re-AMM	attente re-AMM
BASAGRAN SG	bentazone*	X	N	31-oct.-27	+++	**			
ONYX	pyridate			31-dec-30	+				non conseillé
divers	Clomazone			30-sept.-26	+				
ISARD	dmta-P			31-août-34	++	-	en attente	-	-

Rappel aclonifen : très stratégique en graminées* et sur le spectre dicotylédones !

L'arrêt de COLT est aujourd'hui pénalisant (pas de prélevée + postlevée avec CHALLENGE)

	Prélevée uniquement		Prélevée + postlevée		Post levée uniquement (sans application de prélevée)	
	Hiver	Printemps	Hiver	Printemps	Hiver	Printemps
CHALLENGE 600*	P+F : 3 l/ha L : 4 l/ha	P+F+L : 4 l/ha			P : 0,5 l/ha	
COLT	P+F : 4,5 l/ha	P+F : 4,5 l/ha		P : 3 l/ha puis 0,5 l/ha (1)	P : 0,5 l/ha (fractionnable en 2 applications) (2)	

*herbicide générique : CHANON (Belchim Crop Protection)

(1) : respecter un délai de 25 jours entre les 2 applications pour pois d'hiver, 15 jours pour pois de printemps

P=pois, F=féverole, L=lupin

* Exemple : efficacité de l'association CHALLENGE 2 + PROWL 400 2

Point cyantraniliprole

Dans un contexte de retraits massifs c'est la substance active alternative pour un grand nombre de filières (action coléoptères, mouches, lépidoptères, pucerons, etc,...)

Substance approuvée depuis 2016 (expiration 2026 – report probable)

En France, et toutes filières confondues, **aucun produit n'est actuellement homologué en plein champs**, y compris en TS

2 sociétés concernées en PPP foliaires (toutes filières) : FMC (détenteur) et SYNGENTA

- Le dossier MINECTO GOLD déposé par SYNGENTA en 2023.
- AMM initialement attendue pour 2025 est repoussée
- Sur des bonnes pratiques agricoles (GAP) identiques à celles de la dérogation 120 jours : à partir de BBCH16 (6 feuilles) du colza. Espoir pour 2^{ème} semestre 2026 ?
- Collaboration SYNGENTA-Terres Inovia.

Sur la base du dossier de renouvellement d'approbations (2027+ 2 ans ?), d'autres conditions paraissent possibles

Disparition des spécialités à base de pirimicarbe

- > Pirimicarbe sera vraisemblablement retiré (expiration UE : 31/10/27 ?)
- > Arrêt de production de **KARATE K** et **MAVRIK JET** (association pirimicarbe et pyréthrinoïde) en 2024/2025.
- > Cette situation a un impact sur la lutte contre les pucerons en colza, tournesol, pois ou lentille.

Rappel sur les principaux insecticides disponibles

	pyréthrinoïde	pirimicarbe	Flonicamid (TEPPEKI)
Positionnement		Préventif, curatif	
Distribution	Contact, foliaire	Contact, foliaire, translaminaire, vapeur	Contact, foliaire, translaminaire
Mode action	Ingestion, contact	Ingestion, contact,	Ingestion, contact

Colza – puceron cendré au printemps

Brevicoryne brassicae

- TEPPEKI/AFINTO* (flonicamide) ne sont pas autorisés au printemps
- Seuls les pyréthrinoïdes seront disponibles (peu d'écart d'efficacité entre spécialités).
Mais les pyréthrinoïdes sont très insuffisante sur manchon qui comporte plusieurs générations et couches de pucerons
- Cela oblige désormais à anticiper en visant le début d'infestation : surveiller l'apparition des premières colonies dès le début de la montaison et prendre en compte le traitement charançon de la tige (contre pucerons survivant au champ depuis l'automne) et le traitement mélègues qui présentent une bonne efficacité. Fin de la période à risque = fin mai.

**le stade maximal d'application d'un produit de protection des plantes et le nombre d'application sont souvent limités par la présence de résidus dans les graines. Cette quantité ne doit pas dépasser la limite maximale de résidus ou LMR. En culture de colza, c'est par exemple le cas de la propyzamide (ex : KERB FLO) pour lequel la double application n'est pas autorisée. C'est aussi le cas pour les produits à base de flonicamide (ex : TEPPEKI) pour lequel l'application de printemps ne permettrait pas non plus de respecter la LMR.*

Pois protéagineux *Acyrthosiphon pisum*

- > Les pyréthrinoïdes sont à réserver pour les applications avant floraison quand le puceron est facilement atteignable.
- > Flonicamid de TEPPEKI/AFINTO par son côté translaminaire sera plus efficace que les pyréthrinoïdes et pourra atteindre les pucerons cachés dans les boutons floraux.
- > En cas de forte végétation TEPPEKI/AFINTO qui n'a pas d'action vapeur sera néanmoins moins efficace que les solutions contenant du pirimicarbe comme KARATE K ou MAVRIK JET, d'où fourchette basse du seuil en floraison (adaptation)

Tournesol *Brachycaudus helichrysi* KALTENBACH

- > Impact arrêt pirimicarbe modéré
- > Solution à base de taufluvaliante (MAVRIK SMART) ; comme en féverole avant toute intervention surveiller l'activité des auxiliaires qui sont bien actifs sur cette culture en général.

Evolution des règles de décision

- > Surveiller les « régulateurs » de populations que sont les auxiliaires et une météo humide avant toute intervention.
- > Ne pas utiliser d'adjuvants/huiles avec TEPPEKI/AFINTO sur pois, féverole, lentille
- > Conserver Teppeki pour les applications en floraison

Stades	Pois	Féverole	Lentille
Levée – 6 feuilles	$\geq 10\%$ plantes avec pucerons. Pyréthrinoïde		
6 feuilles à avant début floraison	$\geq 5-10$ pucerons/plante Pyréthrinoïdes	$\geq 10\%$ plantes avec pucerons pyréthrinoïde	
	Conserver Teppeki pour réintervenir si efficacité pyréthrinoïde insuffisante ou en floraison		
Début floraison à fin-floraison + 10-15 jours	si ≥ 20 pucerons/plante 10 si couvert dense TEPPEKI	si $\geq 20\%$ plantes avec manchons TEPPEKI	≥ 2 pucerons/plante voire 1/plante si couvert dense TEPPEKI



Les dérogations 120 jours chez Terres Inovia : un outil pour palier le parcours difficile de l'AMM (ANSES)

- LUMISENA / pois-féverole de printemps et d'hiver (remplacement de WAKIL / mildiou)
- SCENIC GOLD / Tournesol mildiou (pour 2 modes d'actions sur variété sensible et éviter le risque de résistance)
- ISARD / soja (lutte contre le ray-grass et graminées estivales)
- NIRVANA / lentille (postlevée)
- ALTACOR / pois-chiche (heliothis)
- ALTACOR / soja (heliothis)
- FLIPPER / Lentille (pucerons en AB)
- MINECTO GOLD / colza (larves d'altise / plan phosmet)
- PROWL 400 / pois hiver (à rajouter 2026)

}

**Difficulté /
besoin
d'anticipation
pour les TS !!!**

Appui micro-filière arachide :

- ISARD
- PASSAT plus

Les demandes de dérogations sont réalisées sur des produits homologués pour lesquels les accès ne sont pas disponibles (AMM)

Discussion et pression sur les firmes + expertise réglementaire pour déboucher sur des AMM

Pas d'avancée 2025 : renouvellement en 2026



Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Rappels

- En application des dispositions prévues dans l'arrêté du 20 novembre 2021 dit « Arrêté Abeilles », tous les PPP (fongicides, herbicides et insecticides) doivent être évalués pour garantir leur innocuité pour les polliniseurs **dans le cadre d'une application en période de floraison**
- En outre, cet arrêté prévoit des contraintes horaires pour l'application de **chaque PPP ayant reçu une autorisation d'emploi pour un usage spécifique à floraison**, comme suit :



Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Quelles évolutions depuis 2021 ?

- Liste des cultures non-attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs
 - Modifiée par [avis](#) du 5 juillet 2024
 - **Toutes les cultures oléagineuses et protéagineuses sont considérées comme attractives et sont soumises à l'application de l'arrêté**

Spécies végétales
Céréales à paille : avoine, blé, épeautre, orge, riz, seigle, triticale, tritordeum et autres hybrides de blé
Autres cultures céréalier (hors sarrasin et maïs)
Graminées fourragères (dont moha et ray-grass, hors maïs)
Houblon
Pomme de terre

Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021 Quelles évolutions dès le 1^{er} janvier 2026 ?

- Quelles cultures sont concernées à partir de janvier 2026 ?
 - Toutes les cultures attractives dites majeures : **colza, pois, féverole, lentille, pois-chiche, lupin**
 - Seule culture considérée comme mineure : le lin oléagineux → jusqu'à renouvellement des AMM des produits, tous les fongicides sont utilisables à floraison dans le respect des contraintes horaires prévues dans l'arrêté

Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Quelles évolutions dès le 1^{er} janvier 2026

Dès le 1^{er} janvier, l'arrêté Abeilles prévoit l'interdiction d'utilisation à floraison des spécialités fongicides (et herbicides) ne disposant pas d'une des conditions suivantes :

- **bénéficier d'une dérogation à l'interdiction (phrase Spe08) avec la mention « emploi possible »**
- ou**
- **ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation (dérogation à l'interdiction Spe08 avec « emploi possible ») auprès de l'ANSES via le dépôt de données complémentaires dans un délai de 48 mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté = dépôt effectif avant le 1er janvier 2026).**

Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Quelles évolutions dès le 1^{er} janvier 2026 ?

- **Les guides cultures à télécharger** sur le site de Terres Inovia ont été mis à jour en conséquence pour les parties fongicides
- **Points d'attention** :
 - Date d'édition mentionnée au dessus des tableaux dans les guides en ligne
 - **Liste des spécialités non exhaustive**
 - Liste évolutive au cours des prochains mois/prochaines années